



## Logement - Rétractation avant signature du contrat de location

-----  
Par MaroNewb

Bonjour,

J'ai une question concernant une attribution de logement social via AL'in.

On m'a attribué un logement, j'ai accepté après la visite, puis le dossier est passé en commission d'attribution et a été validé. Là, je suis au stade où je dois signer le contrat de location.

Le problème, c'est que depuis une semaine je passe tous les jours devant l'immeuble pour voir un peu l'environnement, et honnêtement ça me rassure pas du tout. Juste en dessous il y a un tabac où il y a beaucoup de dealers, la rue est très étroite, et je serai au 1er étage juste au-dessus. Plus j'y réfléchis, moins j'ai envie d'y habiter.

Du coup je voulais savoir : est-ce qu'il est encore possible de se rétracter à ce stade, avant la signature du bail ? Et surtout, quelles seraient les conséquences pour la suite de ma demande de logement social ?

Comme je suis actuellement sans logement et hébergé, est-ce que je risque de perdre ma priorité ou d'être considéré comme quelqu'un ayant déjà eu une attribution récente ?

Merci d'avance pour vos réponses.